



REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Le Président soussigné certifie que le
compte-rendu de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux*

Séance du 29 novembre 2017

Direction Aménagement et urbanisme

DELIBERATION N°CC2017/164

Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial - Modalités de concertation

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 103**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 29 novembre à 20h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Hémicycle du Conseil Départemental, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 23/11/2017

Présents : 81

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Noël BILLARD, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Estelle COCHARD, Mme Corinne COME, Mme Martine DEGRAIN, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Karine DORANGE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Josette FAVEROT, M. Jackie FERRE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, M. Michel GUERIN, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Maryse LEGRAND, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, M. Alain MALET, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Isabelle MESNARD, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, Mme Catherine PEREZ, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, Mme Martine PICHON, M. Alain PIERRAT, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Serge POUGET, M. Michel PREVEAUX, Mme Sandra RENDA, M. Thierry ROY, Mme Josiane SAISON, M. Bernard SERVIN, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Isabelle VINCENT.

*"Cette décision peut
faire l'objet d'un
recours devant le
Tribunal Administratif
d'Orléans dans un
délai de 2 mois à
compter de sa
notification ou de sa
publication, en
application de
l'article R 421-1 du
Code de Justice
Administrative."*

Etaient représentés : Mme Monique BOUDET par pouvoir à M. Alain BELLAMY, M. Emmanuel LECOMTE par pouvoir à M. Thierry ROY, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à M. Claude THEIL, M. Jean-Jacques CHATEL par pouvoir à Mme Maryse LEGRAND, Mme Dominique DUTARTRE par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à M. Guillaume BONNET, Mme Françoise FERRONNIERE par pouvoir à M. Alain MALET, Mme Karine HEBERT par pouvoir à M. Rémi MARTIAL, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, M. Stéphane LANTZ par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, M. David LEBON par pouvoir à M. Noël BILLARD, Mme Annie SAMZUN par pouvoir à Mme Sandrine TOROK, Mme Nora BENCHEHIDA par pouvoir à M. Michel THOMAS, M. Dominique BLOIS par pouvoir à Mme Hélène DENIEAULT, Mme Sarah CHARRE par pouvoir à M. Jean-Marc CAVET, Mme Maria CHEDEVILLE par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, M. Loïc BREHU par pouvoir à M. Jean-Maurice DUVAL.

Etaient excusés : M. Patrice FEILLU, M. Benjamin ROBERT.

Etaient absents : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Pascal LECLAIR, M. Jean-Pierre PICHARD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame DENIEAULT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté.
Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. SIROT-FOREAU expose,

Par délibération du Conseil communautaire n°CC2017/124 du 28 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Chartres métropole s'est engagée dans la réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le PCAET sera composé des éléments suivants :

- Un diagnostic de territoire,
- Une stratégie territoriale afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- Un programme d'actions,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

L'élaboration du PCAET est régie par les articles L.229-25 à L.229-26 et R.229-51 à R.229-56 du code de l'environnement. L'article R.229-53 énonce : « *Sans préjudice des dispositions prévues aux articles L.120-1 et L.229-26, [...] l'établissement public qui engage l'élaboration du PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation* ». Le code de l'environnement prévoit ainsi la définition par la collectivité de modalités de concertation dont les dispositions de mises en œuvre sont libres.

La concertation sera effectuée selon les modalités suivantes :

- La réalisation d'ateliers thématiques,
- L'élaboration du PCAET se fera avec la participation du Conseil de Développement, les chambres consulaires, les gestionnaires de réseaux d'énergie, ainsi que les associations, organismes et acteurs socio-économiques et tous les autres acteurs liés aux thématiques climat, air, énergie,
- La mise à disposition du public du document projet, ainsi que d'un registre destiné à recueillir ses remarques,
- La mise en place d'une adresse électronique dédiée permettant au grand public d'adresser ses remarques,
- La mise en place d'outils de communication et d'information sur les travaux de Chartres métropole (site internet, magazine de l'agglomération, exposition publique, ...)

L'élaboration du projet sera encadrée par :

- Un comité de pilotage ayant pour objectif de planifier les étapes d'analyse, de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats,
- Un comité technique qui suit la réalisation des études et instruit les décisions à prendre par le comité de pilotage.

Avis favorable de la commission Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable réunie le 20 novembre 2017

Avis favorable de la commission Finances et Prospective réunie le 24 novembre 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modalités de d'élaboration et de concertation du Plan Climat-Air-Energie Territorial

Date d'envoi en préfecture : 04/12/2017
Date de retour préfecture : 04/12/2017
Identifiant de télétransmission :

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

